

## ÉDITO d'Éric Jalade



En ces premières semaines de 2023, il est encore temps pour nous de souhaiter à chacun et à chacune d'entre vous, tous nos vœux de santé et de combativité pour l'année qui vient !

Et nous aurons bien besoin de toutes nos forces pour faire face aux contre-réformes annoncées par le gouvernement et le Président de la République, en particulier sur les Retraites et sur la Voie Professionnelle.

A cet égard, les mobilisations des 19 et 31 janvier pour défendre nos retraites – faisant suite aux mobilisations très réussies des PLP des 18 octobre et du 17 novembre pour défendre la voie professionnelle face à la « réforme » de la Voie Pro des ministres Grandjean et N'Diaye – démontrent bien que la résignation n'est pas au rendez-vous, contrairement aux attentes du pouvoir.

Dans les deux cas, la FSU comme le SNUEP se félicitent de cette mobilisation à laquelle nous avons contribué, avec les forces qui sont les nôtres et nous allons tout faire pour en conserver le caractère unitaire le plus large possible, en particulier dans le cadre de l'intersyndicale.

Nous n'avons pas encore gagné le retrait de la réforme de la voie pro mais la modification du calendrier – avec une application différée de la réforme sur l'ensemble du quinquennat – et l'abandon d'un des points clés du « socle » de celle-ci - à savoir la hausse de 50 % du temps de PFMP – sont clairement à mettre au crédit des mobilisations de la profession ! Raison de plus pour ne rien lâcher !

Les semaines qui viennent vont être décisives pour gagner le retrait de projet sur les retraites – et nous vous invitons à participer massivement aux prochaines grèves et manifestations dans les cortèges de nos villes.

L'opinion, malgré un matraquage médiatique gouvernemental tous azimuts, ne se laisse pas prendre à la fable récurrente du « déficit abyssal » à venir du régime des retraites. Tout indique, là aussi, que c'est, à nouveau, une décision totalement idéologique visant à dégrader massivement les conditions de départ en retraite de millions de salariés et le niveau de leurs pensions – sans jamais mettre à contribution les grandes fortunes qui ne se sont jamais aussi bien portées qu'aujourd'hui.

L'inflation galopante met encore plus en exergue l'urgence d'une vraie revalorisation salariale, y-compris celle promise par le président Macron au printemps 2022 et que l'on attend toujours ...

Sur ce sujet décisif des salaires, avec la FSU, nous ne lâchons pas !

Face à de tels projets qui constitueraient des reculs de société considérables, nous n'avons pas d'autre choix que de résister, d'informer et de construire les mobilisations indispensables – sous les formes les plus diverses (grève, pétition, rassemblements ...) - pour gagner.

Vous pouvez compter sur notre détermination à porter ces combats et à vous défendre. Nous profitons de ce bulletin pour vous remercier d'avoir à nouveau conforté la FSU et ses syndicats comme la première force dans l'Education Nationale, à tous les niveaux, académique comme national, lors des élections professionnelles en décembre dernier.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez vous très bientôt sur le terrain ou lors des stages qui vous sont proposés !



LA VOIX DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Votre section :

**SNUEP-FSU TOULOUSE**  
52 rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse  
<http://toulouse.snuep.fr/>

Permanence : 06.26.19.64.91  
Mél : [snueptoul@gmail.com](mailto:snueptoul@gmail.com)

Secrétaires académiques :

Cécile Amalric  
Éric Jalade

Trésorier académique :

Grégory Marre

Commissaires paritaires :

Estelle Carrier  
Joëlle Jalabert

Bureau académique :

Cécile Amalric  
Philippe Baubel  
Agnès Bernadou  
Estelle Carrier  
Jean-François Hébrard  
Joëlle Jalabert  
Éric Jalade  
Olivier Maurel  
Grégory Marre  
Henri Musso  
Claudine Seghairia

SNUEP NATIONAL : <http://snuep.fr/>  
[snuep.national@snuep.fr](mailto:snuep.national@snuep.fr)

ÉDITO	1
<b>-CONSEIL NATIONAL DU SNUEP-FSU LES 16 ET 17 JANVIER 2023</b>	<b>2</b>
<b>-QUAND C'EST FLOU, C'EST QU'IL Y A UN L...</b>	
<b>COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL VOIE PROFESSIONNELLE DU 27 JANVIER 2023</b>	
<b>AU TRAVAIL DE 15 À 64 ANS : C'EST NON !</b>	<b>3</b>
<b>VOIE PROFESSIONNELLE : PLUS QUE JAMAIS DANS LA MOBILISATION</b>	
<b>ALERTE REFORME DES LYCEES PROS</b>	<b>4-5</b>
<b>DÉCLARATION FSU LORS DU CSA ACADEMIQUE DU 16 JANVIER 2023</b>	<b>6</b>
<b>-NOUVELLES INSTANCES ACADEMIQUES</b>	
<b>-MUTATION INTER ET INTRA</b>	<b>7</b>
<b>-SUR LA CARTE DES FORMATIONS ACADEMIQUE</b>	
<b>LES CONTRACTUELS DOIVENT AVOIR LA RECONNAISSANCE DE LEUR TRAVAIL</b>	<b>8-9</b>
<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	<b>10-</b>

## CONSEIL NATIONAL DU SNUEP-FSU LES 16 ET 17 JANVIER 2023

Le Conseil National du SNUEP-FSU s'est réuni à Paris les 16 et 17 janvier 2023. Trois représentantes de l'académie de Toulouse y ont participé : Cécile Amalric, Joëlle Jalabert et Claudine Séghairia.

Au programme de ces deux journées de travail, les actualités nationales concernant la réforme de la voie professionnelle et celle des retraites. Sur ce sujet, l'intervention d'Hervé Moreau, enseignant et secrétaire du CHSCT ministériel, a permis à l'assistance de confirmer que d'autres choix sont possibles.

Les participants se sont ensuite séparés en deux groupes de travail:

-l'un sur les outils SNUEP et les actions voie professionnelle dans les grèves

-l'autre sur la mise en place des Comités Sociaux d'Administration (CSA) et des Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT)

Le mardi matin, un retour sur le travail de ces groupes a été fait. Différents votes concernant l'organisation du prochain congrès et la trésorerie ont également eu lieu. La réunion de travail s'est terminée par le vote du texte action.

L'après-midi, les participants ont rejoint la place de la Sorbonne pour un rassemblement pour l'Education et contre la réforme de la voie professionnelle.



### QUAND C'EST FLOU C'EST QU'Y A UN L....

Sur la réforme de la Voie Pro, rien de nouveau.

En marge de la visite de Carole GRANDJEAN au lycée DEODAT de SEVERAC, lundi 5 décembre, une délégation intersyndicale (CGTéduc, UNSA et SNUEP-FSU) a été reçue par Marc BARTOLI (conseiller auprès de la Ministre) et Alexandra LEULIETTE (directrice de cabinet du recteur de l'Académie de Toulouse). Les échanges n'ont rien apportés de nouveau si ce n'est que serait acté par le ministère la gratification des stagiaires et l'augmentation des PFMP.

Dernièrement, quelques dates ont toutefois été annoncées :

27 janvier : restitution des échanges des ateliers des différents groupes de travail. Ces groupes sont au nombre de 4 :

Groupe 1 : Comment réduire le nombre de décrocheurs.

Groupe 2 : Comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers.

Groupe 3 : Comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme.

Groupe 4 : Comment donner des marges de manœuvres aux établissements tout en conservant le caractère national des diplômes.

Début février : présentation des préconisations de Carole GRANDJEAN auprès de chaque organisation syndicale en bilatérales.

Début mars : Arbitrages par Emmanuel MACRON

Au printemps : présentation officielle des arbitrages d'Emmanuel MACRON.

Nous restons dans l'expectative, mais la lecture des titres des différents groupes de travail laissent perplexes quand aux nouveautés voulues par cette future réforme. Quelle ironie ! Il est vrai que nous n'avons, jusqu'à présent, jamais pensé ni travaillé sur de tels sujets et que nous nous soucions très peu de l'avenir de nos élèves !!!

Le recul de Carole Grandjean sur l'application dès septembre 2023 de cette réforme ne doit pas être considéré comme une victoire, on sait bien que « expérimentation » rime avec « généralisation ».

Personne n'est dupe, nous savons bien qui pilote cette réforme et il nous faut rester mobilisés pour que l'Enseignement Professionnel ne devienne pas « formation professionnelle ».

**COMMUNIQUÉ INTERSYNDICALE VOIE PROFESSIONNELLE DU 27 JANVIER 2023**  
**AU TRAVAIL DE 15 À 64 ANS : C'EST NON !**  
**VOIE PROFESSIONNELLE : PLUS QUE JAMAIS DANS LA MOBILISATION !**

Les personnels des lycées professionnels comme toutes les salarié·es sont entrés massivement dans le processus de mobilisations et de grève contre la réforme des retraites. Pour autant, la colère des personnels contre la réforme des lycées professionnels reste intacte et de nombreuses préconisations présentées par la ministre le 27 janvier 2023 vont sans aucun doute la renforcer.

L'intersyndicale a bien pris note du recul sur l'allongement des périodes de formation en milieu professionnel, qui montre que les précédentes mobilisations et journées de grève ont des effets concrets, et que le rapport de force engagé commence à payer.

Pour autant, de nombreuses propositions inacceptables demeurent, qui peuvent se traduire par une attaque frontale sur notre statut. La menace de l'annualisation de notre temps de travail n'est pas levée. L'intersyndicale dénonce avec force une des propositions emblématiques de son projet : **celle de définir un cadre général inter-institutionnel ministère du Travail / Éducation nationale pour adapter en fonction des besoins, des cadres dérogatoires pour les mineurs en formation.**

L'intersyndicale dénonce également les dénaturations annoncées de nos métiers comme de la formation de nos jeunes, notamment via les modulations de stages, le fait de s'affranchir de l'année scolaire comme unité structurante, la volonté d'ancrer les innovations pédagogiques dans les programmes ou encore de s'affranchir des compétences par champ disciplinaires.

Malgré les chiffres récents et alarmants de la DARES concernant les ruptures de contrats par apprentissage (en CAP : Restauration 52 %, Esthétique 44 % ; en bac pro : Maintenance Véhicules transport 54 %, Commerce-vente 45 %), la ministre s'obstine à vouloir l'imposer largement dans les lycées professionnels. Ce choix politique est révélateur du fait que ce n'est pas l'intérêt des jeunes qui domine, mais bien celui d'offrir une main d'œuvre gratuite aux entreprises. L'intersyndicale s'opposera aussi à un éventuel élargissement du public accueilli aux adultes en formation continue et à la transformation de nos établissements en centres de formation.

Dans le même temps, alors que le ministère refuse d'augmenter de manière inconditionnelle l'ensemble des enseignants, les missions supplémentaires du « pacte version PLP » pourraient être définies ailleurs qu'à l'Éducation nationale (collecteur de taxe d'apprentissage, animateur de tuteurs en entreprises, développeur de mentorat, chargé d'orientation et de découverte des métiers et des milieux professionnels, valorisation des [enseignant.es](https://enseignant.es) qui accueillent des apprentis...). L'intersyndicale rappelle solennellement à la ministre que le ministère du Travail n'a pas à décider de nos missions !



## ALERTE RÉFORME DES LYCÉES PROS

**Le 27 janvier, Carole Grandjean annonce renoncer à augmenter le nombre de semaines de stage ! BRAVO à tou·tes les PLP et à tous les personnels qui ont permis cette volte-face ! Ce recul est d'autant plus énorme que l'augmentation des stages était la mesure phare de son projet et une commande politique du président Macron !**

Pour autant, 14 nouvelles mesures sont encore dans les tuyaux et il nous faudra continuer de les combattre. Complètement déconnectée des besoins des personnels et de l'intérêt des élèves, Carole Grandjean décide maintenant de poursuivre autrement la destruction de nos métiers et de nos lycées professionnels. Pour le SNUEP-FSU ces nouvelles annonces sont de nouveau des projets et des provocations

inacceptables et dangereux. Ignorante des réalités des lycées professionnels, la ministre serait mieux inspirée d'écouter les représentant·es des personnels – mais, personne n'est dupe, son objectif reste de transformer nos lycées en centres de formation, de transférer les personnels au ministère du travail, et de sacrifier l'avenir des jeunes !

### POUR LE SNUEP-FSU IL FAUT ENGAGER DES CONCERTATIONS SOLIDES POUR METTRE EN ŒUVRE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS

- ➔ De véritables parcours en 4 ans, pour tou·tes les élèves, pour accéder au Bac Pro, afin que celui-ci permette une réelle insertion professionnelle ou une poursuite d'études.
- ➔ Des enseignements se concentrant essentiellement autour des savoirs et savoir-faire propres au métier visé par la formation.
- ➔ Une diminution du nombre de semaines de stages en entreprise, en les adaptant à la réalité des contenus des diplômes. Ces périodes doivent être conçues comme un temps d'expérimentation ou de complément de la formation dispensée en LP.
- ➔ Une révision des modalités de certification des diplômes avec l'arrêt de l'évaluation en entreprise et du développement des évaluation en CCF au fil de l'eau et le retour d'épreuves théoriques et pratiques en épreuves ponctuelles terminales en centre de formation.
- ➔ Un retour à une formation initiale digne de ce nom pour l'ensemble des PLP.

#### Pour le SNUEP FSU, il faut en urgence

- ➔ Redonner plus de temps disciplinaires aux élèves en réinjectant dans les différentes matières les heures de chef-d'œuvre, de co-intervention et d'AP, ce qui permettrait en moyenne à chaque discipline de récupérer plus d'une heure hebdomadaire.
- ➔ Dédoubler toutes les classes de seconde dans une première phase : les élèves arrivent maintenant très jeunes (80 % ont moins de 15 ans) avec des difficultés multiformes.
- ➔ Reconnaître enfin les temps de travail en équipe et les temps de concertation par la mise en place d'une ORS de 15 h de cours + 3 h de concertation.
- ➔ Recruter en nombre des DDF et des AT DDF pour soutenir les enseignant·es dans les recherches de stages.
- ➔ Sécuriser les lieux de stage : diffuser largement les procédures judiciaires existantes en cas de discrimination, harcèlement, violences sexistes et sexuelles...

**La ministre Carole Grandjean joue la provocation !**

## Les propositions inacceptables de C. Grandjean :

**Le SNUEP-FSU appelle les PLP à rester mobilisé-es pour exiger le retrait du projet !**

<b>Adapter le rythme et la durée des PFMP en fonction du parcours et des besoins de l'élève</b>	<p><b>Proposition "Durée des PFMP"</b> Si la perspective d'augmenter de 50 % toutes les PFMP en 2023 semble être oubliée par la ministre, cette proposition contient presque à elle seule l'essentiel de sa réforme de la voie pro. On y retrouve l'idée d'autonomie de l'établissement - chacun adaptant à sa guise la durée des PFMP et donc des horaires de cours, de la mixité des parcours – les statuts différents des jeunes permettant des départs décalés, et l'ingérence des entreprises – leurs « besoins » pouvant aisément se substituer aux « besoins des élèves ».</p>
<b>S'affranchir de l'année scolaire et permettre un cursus modulaire lors duquel l'élève valide des blocs de compétence</b>	<p><b>Proposition "s'affranchir de l'année scolaire"</b> La ministre veut calquer la formation des scolaires sur le modèle de la formation professionnelle des adultes. Une formation modulaire permettrait l'acquisition en priorité de « blocs de compétences » au détriment de l'acquisition d'un diplôme et ainsi, de s'affranchir des grilles salariales liées à leurs niveaux dans les conventions collectives. C'est aussi une attaque des disciplines et des modalités d'évaluation avec le risque de la mise en place d'une évaluation au fil de l'eau pour toutes les unités du diplôme. C'est le refus d'une politique scolaire ambitieuse égalitaire visant une formation globale, professionnelle et citoyenne. Ce type de formation ouvre la voie à une concurrence dérégulée d'organismes de formations privés.</p>
<b>Poser les conditions de la mixité de publics et de la mixité de parcours</b>	<p><b>Proposition "mixages"</b> L'objectif premier reste avant tout de continuer à développer l'apprentissage, dans une vision ultralibérale de la formation et du « marché » du travail, pour continuer, notamment, à fournir de la main-d'œuvre gratuite aux entreprises. Cela passe par l'augmentation du mixage des parcours et des publics qui dégrade les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des enseignant-es.</p>
<b>Favoriser les temps de concertation pour installer la nécessaire dimension collective de l'accompagnement des élèves / Installer un temps de travail collaboratif dans le service des enseignants</b>	<p><b>Proposition "concertation"</b> Le SNUEP-FSU est favorable au développement de temps de concertation et de travail en équipe à condition qu'il soit pris en compte dans le temps de travail des enseignant-es. Mais il est à craindre que, sous couvert de préoccupations pédagogiques, il ne s'agisse ici, une fois de plus, que de nous faire travailler plus, en globalisant / annualisant nos ORS, pour, finalement, gagner toujours autant.</p>
<b>Repenser l'accompagnement personnalisé pour qu'il puisse être effectif et efficace</b>	<p><b>Proposition "AP"</b> Les réformes successives de la voie pro ont toutes eu pour conséquence une réduction drastique des horaires d'enseignement disciplinaires. Les heures d'AP, n'ayant de « personnalisé » que le nom, ne peuvent s'y substituer et ne suffisent pas à pallier ces carences. Actuellement présentées comme des « modules d'insertion pro » ou « de poursuite d'études », la ministre propose d'y associer chefs d'entreprise et/ou intervenants extérieurs. Le SNUEP FSU s'interroge sur les conséquences de ces modalités d'intervention, tant sur les DHG que sur les ORS des PLP.</p>
<b>Instaurer une année complémentaire facultative post bac pro, dédiée à la préparation de la poursuite d'études ou à la préparation de l'insertion.</b>	<p><b>Proposition "Bac Pro + 1"</b> Le SNUEP- FSU s'interroge sur la pertinence d'une année supplémentaire d'étude APRÈS l'obtention du bac pro. Non diplômante, cette année ne permettrait pas l'acquisition d'un meilleur niveau de qualification et donc de rémunération et ne serait qu'un sas d'attente d'une plus grande « maturité » avant l'accès au monde du travail. Diplômante, cette année de plus laisserait entendre que le niveau du bac pro ne permet ni insertion, ni poursuite d'études, ce qui contribuerait, une fois encore, à le dévaloriser !</p>
<b>Inscrire dans toutes les formations en LP un volet relatif aux compétences psychosociales / "soft skills" intégrées dans les apprentissages</b>	<p><b>Proposition "Soft Skills"</b> Les « soft skills » c'est en novlangue ce que l'on appelait autrefois les compétences comportementales ou savoir-être : politesse, ponctualité, obéissance... Leur développement est une demande forte du MEDEF, qui rêve d'un monde du travail flexibilisé, où les ouvrier-es/employé-es seraient dociles et précaires au possible ! Des savoirs et savoir-faire sont menacés de disparaître des référentiels au profit de ces « soft skills », qui ont de plus l'avantage, aux yeux de la ministre, de pouvoir être « enseignés » par d'autres intervenant-es que les PLP.</p>

## DÉCLARATION FSU LORS DU CSA ACADÉMIQUE DU 16 JANVIER 2023

*Nous revenons sur plusieurs points abordés lors du CSA Académique, qui a tenu sa première réunion le 16 janvier dernier, et qui concernent la voie professionnelle.*

*Nous publions un extrait de la déclaration liminaire des représentants de la FSU lue par Pierre Priouret, secrétaire général du SNES FSU Toulouse.*

*Nous revenons, dans ces colonnes, dans un contexte général marqué par la poursuite d'un désinvestissement général de l'État en matière éducative, sur deux aspects, abordés dans le cadre de l'examen de la carte des formations : l'introduction de financements croisés dans plusieurs établissements de notre académie (avec le CFA académique) pour des CAP ou des BTS et une évolution de la carte des formations qui, à bien des égards, ne correspond pas aux besoins de formation dans notre académie. C'est la raison pour laquelle la FSU a voté contre cette évolution lors de cette séance.*

### Extraits de la déclaration de la FSU lors du CSA académique du lundi 16 janvier 2023.

Vous présentez aussi aujourd'hui une nouvelle expérimentation tout azimut, avec **l'introduction de financements croisés de formations professionnelles avec le CFA académique** dans plusieurs Lycées professionnels de notre académie. Autant le dire tout de suite, nous y lisons très clairement le manque de moyens – cela fera sans difficulté consensus –, mais aussi une volonté de détournement des postes statutaires de nos collègues PLP par ces « heures gagées » et d'affaiblissement des garanties collectives que le statut leur confère. Nous y reviendrons évidemment dans le détail, mais restons déterminés à défendre le statut de nos collègues.

Par ailleurs, comment ne pas y lire des formes de financement qui, mises en perspective avec les orientations, d'abord de la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP), et aujourd'hui de la réforme de la voie professionnelle – massivement rejetées par la profession – préparent dans les faits un rapprochement opérationnel entre les LP et les CFA, voire des substitutions de ces premiers aux derniers ? Nous nous y opposons parce que nous pensons qu'il s'agit là d'une erreur dramatique pour notre jeunesse, mais aussi parce qu'elle conduit fatalement à une dénaturation, voire une suppression, des statuts des personnels.

Comment ne pas mettre en parallèle les milliards d'argent public absorbés par France Compétences, dont le déficit abyssal ne cesse de se creuser, d'année en année – et déversés largement dans le cadre de la promotion de l'apprentissage ? Ils irriguent les entreprises, des CFA privés, des organismes de formation divers ... alors que dans le même temps, les moyens font tant défaut au Service Public d'éducation, concurrencé ici directement, au niveau des lycées professionnels et techniques en particulier.

L'argument de la raréfaction de l'argent public est difficilement recevable dans un pays qui soutient, par centaines de milliards depuis des années, le secteur privé, très largement, et au profit de quelques cercles fort réduits, en détériorant le fonctionnement des Services publics qui sont, eux, au service du plus grand nombre et de l'intérêt général.

Dans notre pays, hélas, (...) la part du PIB consacrée à l'investissement éducatif suit depuis 20 ans une pente contraire à celle que suivent toutes les grandes puissances comme les pays émergents...

**L'examen des moyens alloués à notre académie** montre concrètement la poursuite du désinvestissement de l'Etat en matière éducative : suppressions sèches de 42 postes dans le premier degré (malgré l'affichage d'une priorité ...), et créations de 50 postes dans le Second degré, bien insuffisants pour accompagner la hausse des effectifs de près de 1.300 élèves. Les conditions de travail continueront donc de se dégrader pour de très nombreux collègues à la rentrée 2023 tout comme les conditions d'apprentissage de nos élèves.

**TRAVAILLER PLUS**

**dès 15 ans**  
TROP de stages, TROP jeune

**jusqu'à 64 ans**  
TROP long, TROP pénible

**TROP, C'EST TROP !**

réforme des retraites,  
réforme des lycées pros

**Se mobiliser,  
résister,  
gagner le retrait**  
AVEC LE **SNES FSU**

**U.S. VOIE PRO**  
F.S.U.

Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, deux nouvelles instances académiques sont mises en place :

- ♦ La CAPA second degré qui remplace la CAPA PLP. **Deux élues SNUEP y siègent** : Joëlle JALABERT (titulaire) et Estelle CARRIER (suppléante). Elle sera réunie pour la première fois le 07 février pour traiter les contestations des avis donnés dans le cadre des RDV de carrière.
- ♦ Le CSA-A qui remplace le CTA. **Un élu SNUEP y siège** : Eric JALADE (suppléant). Le premier CSA-A s'est réuni le 16 janvier avec la carte des formations professionnelles à l'ordre du jour (Cf. article dans ce journal).

### MUTATION INTER ET INTRA

Les résultats de la mutation INTER sont prévus le **07 mars 2023**.

Attention, les recours sont à saisir dans Colibris dans les deux mois suivants la notification du résultat. Il est impératif de nous contacter et d'identifier la FSU comme organisation syndicale vous représentant dans le cadre du recours pour que le SNUEP-FSU puisse vous accompagner dans cette démarche.

La mutation INTRA débutera en mars 2023, la circulaire académique sera publiée sur le site du SNUEP-FSU Toulouse. Nos commissaires paritaires seront joignables par mail : [snueptoul@gmail.com](mailto:snueptoul@gmail.com)

### SUR LA CARTE DES FORMATIONS ACADÉMIQUE.

Discutée dans un premier temps lors d'un groupe de travail le 13 janvier, elle a été abordée en séance lors du CSA académique du 16 janvier.

Nous n'avons, pour l'heure, pas de visibilité s'agissant d'un « plan triennal » annoncé déjà l'an dernier. En réalité, on demeure dans un « entre-deux » guidé vraisemblablement par l'attente de la nouvelle « réforme » de la voie professionnelle. Une concertation doit être menée au niveau des départements et des bassins, sur le territoire, mais on peine à en avoir les contours concrets ...

La « préconisation » qui consiste à développer et accroître les financements conjoints de formations (de plusieurs CAP et BTS) est inquiétante sur le plan de nos dotations d'établissements et sur le plan de l'évolution des statuts des collègues qui seront concernés. Sur ce plan en particulier, on ne peut se contenter de déclarations verbales. Les risques de mise en cause du statut nous paraissent très importants.

L'ambition de « réindustrialiser », souvent évoquée, est en réalité absente de cette carte des formations. Il faudrait des ouvertures de Bac Pro dans le secteur industriel en particulier, or il n'y a en pas ou très marginalement : une seule ouverture de Bac Pro industriel dans toute l'académie : 15 places en Bac Pro TNE à Mirepoix. On est largement loin du compte si on veut relever l'ambition de réindustrialiser le pays et former nos jeunes à des métiers industriels en leur proposant une offre plus large et diversifiée en Bac Pro ...

Ce n'est évidemment pas à la hauteur des besoins et des demandes des jeunes, en particulier pour les départements les plus peuplés de l'Académie.

Dans ces trois départements, les demandes des jeunes et des familles peinent à être satisfaites en vœu 1 à l'issue de la 3<sup>e</sup> : Moins d'un jeune sur deux voit son vœu 1 satisfait en Haute-Garonne, et à peine un peu plus d'un sur deux dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne.

Rien ne permettra, de fait, que ces chiffres s'améliorent, alors que la question d'une orientation « choisie » et non subie est décisive pour lutter contre l'échec scolaire, contre les abandons de scolarité.

Quand la principale préconisation concernant l'un des principaux départements de l'académie (le Tarn), consiste à y « ouvrir des CAP » alors que, simultanément, on ferme des places en BTS, il y a de quoi s'interroger sur le chemin d'avenir que l'on offre à nos jeunes ...

Autre point critique, concernant les BTS, c'est la diminution d'une quarantaine de places dans l'académie, avec des fermetures de BTS industriels (comme le BTS CRSA à Mazamet) et des baisses de capacité de plusieurs BTS industriels (TSMA, Carmaux – CRSA Rascol, Albi).

Oui, il nous faut nous interroger sur l'attractivité des BTS, dont le taux de remplissage demeure dans certaines sections insuffisant – mais c'est largement la conséquence de lois – la loi Pénicaud en particulier - qui ont favorisé largement l'apprentissage et l'alternance (notamment en post-bac) au détriment de la formation initiale.

Pour toutes ces raisons, la FSU a voté contre la carte des formations présentée lors de ce CSA académique, tout comme FO alors que la CFDT et l'UNSA ont voté pour.

## LES CONTRACTUELS DOIVENT AVOIR LA RECONNAISSANCE DE LEUR TRAVAIL

En réponse à la menace de pénurie d'enseignants qui guettait la rentrée scolaire 2022, le ministre de l'Éducation nationale se faisait fort d'annoncer l'embauche supplémentaire de 4 500 enseignants contractuels « pour un total général d'environ 35 000 contractuels, soit près d'1% des effectifs dans le premier degré et de 6,5 à 8% dans le second degré ».

Prétendant réfuter les constats alarmistes avancés par la FSU, le ministre qualifiait cette rentrée scolaire 2022 de « bonne », voire de « meilleure pour certaines académies ». Les « absences frictionnelles » dénoncées n'étaient selon lui que « dentelle dont devraient s'occuper les rectorats »...

Alors qu'une baisse avérée de 60 % du nombre de candidats aux concours de recrutement d'enseignants ne laissait aucun doute quant à la nécessité d'une réflexion axée sur l'attractivité d'un métier, jadis qualifié de « plus beau métier du monde », c'est en terme de précarité qu'a tenu à répondre le ministre.

Rien de plus confortable que des personnels mal payés, condamnés à une peine de chômage assortie d'un sursis de 6 ans, que toute interruption de contrat supérieure à 4 mois, remettra à zéro. Soumis à l'évaluation de leur hiérarchie, ceux-là seront muselés, privés des droits de leurs pairs, déplaçables, mobilisables, sans le moindre droit de regard sur la montre ou sur la nature réglementaire ou connexe des missions demandées...

On pourra sans doute aussi y voir l'avantage d'une toute autre référence à targuer face à cet affligeant constat de comparaison aux autres enseignants de l'OCDE...

Il semble tellement évident à tout macroniste de prétendre que la fragilité renforce !

À quelques mois de la rentrée, le SNUEP-FSU persiste à dénoncer une situation des plus alarmante. Alors que nous annonçons une carence d'au moins un poste dans 62 % des établissements (sur un échantillon de 554 établissements), loin d'adopter une posture adéquate, la gestion déplorable des contractuels n'aura fait qu'aggraver ce constat. À ce jour, un grand nombre d'enseignants n'a pas tenu à prolonger son contrat.

C'est le cas par exemple au LPO Antoine Bourdelle, plus gros établissement d'Occitanie, dans lequel l'équipe de direction a pourtant le plus grand mal à pallier le déficit d'enseignants.

Après plusieurs mois de travail, certains contractuels n'y auront perçu que 130 €, d'autres 350, les plus chanceux 900. Qu'importe la crise économique, nous sommes certainement ici aussi dans la dentelle versus Pap Ndiaye. Une dentelle pourtant essentielle à des personnels la plupart du temps contraints de rouler plus d'une heure afin de dispenser leurs enseignements.

Deux professeures ont ainsi été dans l'impossibilité matérielle d'y prolonger leur contrat. L'établissement en était pourtant déjà réduit à devoir rétribuer un « coach » 50 € de l'heure, afin de remotiver des élèves en déficit d'enseignants. Le SNUEP-FSU dénonce une situation rocambolesque.

Il est affligeant de constater qu'en 2022, il soit impossible de rétribuer des enseignants conformément à leur contrat de travail, alors qu'en contrepartie, le paiement d'un « coach » au double de la somme initialement prévue, ne pose aucun problème. Il y a ici de quoi faire pâlir n'importe lequel des contribuables.

Le SNUEP-FSU exige le respect des droits fondamentaux des enseignants contractuels :

- Principe de rétribution après service accompli dans le délai imparti.

« Le fait pour un employeur de ne pas payer le salaire, de ne le payer qu'en partie ou en retard, constitue une infraction pénale passible d'une amende de 2 250 € en sus des dommages et intérêts inhérents au préjudice subis. »

-Respect de l'obligation de rétribution estivale :

« Lorsqu'un agent contractuel est recruté [...] pour faire face à un besoin couvrant l'année scolaire, l'échéance du contrat est fixée à la veille de la rentrée scolaire suivante. [...] » (article 4 du décret n° 2016-1171)



- Reprise de l'ancienneté conforme aux dispositions protocolaires académiques ordonnées par le décret n° 2016-1171

« Sur la base de la communication d'un état de service, une reprise d'ancienneté est mise en place à compter de la rentrée 2022, prenant en compte les services listés ci-dessous :

- les services d'enseignant effectués dans les premier et second degrés de l'enseignement public quelles que soient les académies d'exercice ; [...]

Toute interruption de contrat de plus de 4 mois interrompt le décompte de l'ancienneté [...]

Une expérience d'enseignement antérieure en lien avec la discipline permet la majoration suivante :

- à partir de 3 ans, reprise à l'indice 410 (sans reliquat) ;
- à partir de 6 ans, reprise à l'indice 431 (sans reliquat) ; [...]

**Le SNUEP-FSU continue à défendre :**

- La titularisation des contractuels vers un véritable statut d'enseignant et non pas la « CDIisation » actuelle donnant accès à un sous statut de fonctionnaire

- Le retrait de la réinitialisation du décomptage de l'ancienneté par une interruption de contrat de plus de 4 mois. L'expérience fait état des compétences acquises au cours des années de pratique mais n'est en rien fonction des besoins interrompus ou continus de l'institution.



**ENSEIGNEMENT**

Des  
**Professeurs**  
**Libérés de**  
toute  
**Pénibilité**

pour nos métiers  
et l'avenir  
de nos élèves **IL LE FAUT !**

réforme des retraites,  
réforme des lycées pros

**Se mobiliser,  
résister,  
gagner le retrait**

AVEC LE **SNUEP** FSU





En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	120 3,40	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23	261 7,40				
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	156 4,42	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44	339 9,61				
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	18678 529,21	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86	40 584 1149,88				
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	141 3,99	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50	306 8,67				
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire : 1<sup>er</sup> échelon classe normale**       AED : 24 €       AESH : 24 €       Sans traitement : 24 €  
 Non-titulaire : 93 €       Non-titulaire Réunion : 111 €       Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP       Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es\* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte       PLP ex-NT : 45 €       CN : 96 €       HC : 108 €       CEX : 114 €  
La Réunion       PLP ex-NT : 60 €       CN : 129 €       HC : 144 €       CEX : 152 €  
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française       PLP ex-NT : 5370 CFP       CN : 11457 CFP       HC : 12888 CFP       CEX : 13605 CFP

\* Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

**Aix-Marseille**  
Bruno BOURGINE  
Nicolas VOISIN  
SNUEP-FSU  
12 place du Gal de Gaulle  
13001 Marseille

**Amiens**  
Fabien MÉLANIE  
SNUEP-FSU  
9 rue Eric Tabarly  
02840 Arthes-sous-Laon

**Besançon**  
Virginie BOUVOT,  
Jérôme LENORMAND  
Maison des Syndicats  
SNUEP-FSU -4B rue Léonard  
de Vinci 25000 Besançon

**Bordeaux**  
G. JOUSSEAU  
SNUEP-FSU  
26 rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux

**Clermont-Ferrand**  
Jean-Baptiste CHATRE  
Christophe FERREIRA  
SNUEP-FSU, Maison du peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 Clermont-Ferrand

**Corse**  
Sandrine TOULOUSE  
SNUEP-FSU Corse  
228 lotissement Bevinco  
20620 BIGUGLIA

**Créteil**  
Abdelatif ATOUF  
Annie SCHEIDEL  
SNUEP-FSU  
Maison des Syndicats  
11/13 rue des Archives 94000  
Créteil

**Dijon**  
Philippe DUCHATEL  
62 rue du Transvaal  
21000 Dijon

**Grenoble**  
B. GUILLAUD-ROLLIN  
P. MICHELON SNUEP-FSU  
Bourse du travail  
32 av. de l'Europe  
38003 Grenoble

**Guyane**  
Michel DJIVAS  
Benoît GENDRON  
SNUEP-FSU, BP 847  
97339 Cayenne Cedex

**La Réunion**  
Charles LOPIN  
Résidence les Longanis Bat C,  
Appt 4  
7 Bd Mahatma Gandhi 97490  
Ste Clotilde

**Lille**  
Jacques ALEMANY  
SNUEP-FSU  
209 rue Nationale  
59000 Lille

**Limoges**  
Olivier MARATRAT  
Christophe TRISTAN  
SNUEP-FSU  
24 bis rue de Nexon  
87000 Limoges

**Lyon**  
Séverine BRELOT  
SNUEP-FSU, salle 44  
B. du travail Pl. Guichard  
69003 Lyon

**Martinique**  
Christophe THEGAT  
SNUEP-FSU  
41 avenue des Caneficars  
97200 Fort de France

**Mayotte**  
Ahmed MADHOINE  
Sabrina HASSANI  
SNUEP-FSU, 2 rue de la Paix  
(rond-point El-Farouk)  
97600 Mamoudzou

**Montpellier**  
Pascal MILLET  
SNUEP-FSU  
Enclos des Lys, bat B  
585 rue d'Aiguelongue  
34090 Montpellier

**Nancy-Metz**  
Lorène TOUSSAINT  
SNUEP-FSU  
51 rue de Metz  
54000 Nancy

**Nantes**  
SNUEP-FSU  
Bourse du Travail  
14 Place Imbach  
49100 Angers

**Nice**  
Andrée RUGGIERO  
SNUEP-FSU  
Bourse du Travail  
13 avenue Amiral Collet  
83000 Toulon

**Normandie**  
Muriel BILLAUX, Jérôme  
DUBOIS, Paul LÉBOUC,  
Cyril MIRIANON  
SNUEP-FSU  
4 rue Louis Poterat  
76100 Rouen

**Nouvelle-Calédonie**  
Aurélia VANHALLE  
BP 58  
98845 NOUMEA CEDEX

**Orléans-Tours**  
SNUEP-FSU  
35-37 Av. de l'Europe  
BP 30836  
41008 BLOIS Cedex

**Paris**  
Eric CAVATERRA  
Amar GHEBAÏ  
Roselyne MELLOUL  
SNUEP-FSU Paris  
38 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris

**Poitiers**  
SNUEP-FSU  
16 Av. du Parc d'Artilerie  
86034 Poitiers Cedex

**Polynésie Française**  
Vanessa LO eps FAAFATUA  
BP 62341  
98702 FAA CENTRE

**Reims**  
Régis DEVALLE  
18 rue de Vitry  
51250 Sermaz-le-Bains

**Rennes**  
Ronan OILLIC, Florence DRÉAN  
SNUEP-FSU  
14 rue Papu  
35000 Rennes

**Strasbourg**  
SNUEP-FSU  
4 rue de Lausanne  
67000 Strasbourg

**Toulouse**  
Cécile AMALRIC, Éric JALADE  
SNUEP-FSU  
2 avenue Jean Rieux  
31500 Toulouse

**Versailles**  
Rafikha BETTAYEB  
SNUEP-FSU Versailles  
38 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur [www.snuep.fr](http://www.snuep.fr)